Mesure en semi-continu des dioxines furanes - UIOM de Valezan et UIOM des Brévières

Smix Savoie Déchets

Auteur :

Usine d'Incinération - 336, Rue de Chantabord
73000 Chambéry
Voir le site internet
Laurence Alboucq
lalboucq@smitomtarentaise.com

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Les installations d'incinération ont l'obligation du respect des valeurs limites à l'émission des dioxines furanes. L'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 régissant ce type d'installation, modifié en août 2010, impose à partir du 1er juillet 2014 leur mesure en semi-continu en remplacement des mesures ponctuelles.

Un matériel de mesure en semi-continu répond à deux besoins complémentaires :

* améliorer la transparence vis à vis des riverains et accroître la qualité du reporting,

* identifier les pics d'émission afin de proposer rapidement des actions correctives sur l'installation.

Le SMITOM a mis en oeuvre la mesure en semi-continu des dioxines et furanes sur ses deux usines d'incinération des ordures ménagères : Valezan et Tignes.

L'usine des Brévières a été mise en service en 1985 et rénovée en 2000. Elle dispose de deux fours d'une capacité de 1,5 tonnes/heure. La quantité de déchets traités annuellement est d'environ 11 000 tonnes.

L'usine de Valezan a été mise en service en 1991 a fait l'objet de travaux de mise ne conformité en 2005. Elle dipose d'un four de capcité de 3 tonnes/heure. La quantité de déchets traités annuellement est d'environ 19 000 tonnes.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Connaître les flux de dioxines et furanes rejetés par les unités d'incinération de Valezan et des Brévières.

Se conformer aux exigences réglementaires de l'arrêté ministériel du 3 août 2010.

Résultats quantitatifs

L'arrêté du 3 août 2010 rend applicables les dispositions relatives à la mesure en semi-continu des dioxines et furanes à partir du 1er juillet 2014.

Sur l'usine de Valezan, les mesures ont pu être enregistrées à partir de fin avril 2014.

Sur l'usine des Brévières, les mesures ont pu être enregistrées à partir de mi janvier 2013.

Résultats qualitatifs

Les résultats obtenus sur les deux usines depuis l'échéance règlementaires du 1er juillet 2014 sont joints aux

rapports d'exploitation transmis mensuellement aux services de la DREAL et montrent que les rejets sont inférieurs au seuil règlementaire de rejet de 0.1 ng NATO I -TEQ/Nm3 :

Usine de Valezan :

année 2014	seuil règlementaire	du 20-06 au 18-07	du 18-07 au 15-08	du 15-08 au 12-09	du 12-09 au 10-10
concentration en PCDD/PCDF en ngNATO I-TEQ/Nm3	**0,01**	0,0007	0,0006	0,0006	0.0011

Usine des Brévières :

année 2014	seuil règlementaire	du 03-06 au 11-07	du 11-07 au 01-08	du 01-08 au 02-09
concentration en PCDD/PCDF en ngNATO I-TEQ/Nm3	**0,1**	0,0136	0,0076	0.0066

MISE EN OEUVRE

Planning

Usine de Valezan :

Le marché de fourniture et mise en place des équipements de prélèvement en semi-continu pour la mesure des dioxines furanes a été attribué à la société Environnement SA en juin 2012.

La réception de l'équipement a été prononcée en avril 2014 et retenant :

* une date pour l'achèvement des travaux en décembre 2012,

* une date de fin de période de mise en servcice industrielle en avril 2014.

Usine des Brévières :

Le marché de fourniture et mise en place des équipements de prélèvement en semi-continu pour la mesure des dioxines furanes a été attribué à la société Environnement SA en juin 2012.

La réception de l'équipement a été prononcée en octobre 2013 et retenant :

* une date pour l'achèvement des travaux en novembre 2012,

* une date de fin de période de mise en service industrielle en janvier 2013.

Moyens humains

* les entreprises intervenantes

* le personnel des exploitants des usines

* le personnel du SMITOM de Tarentaise et son bureau d'études assistant.

Moyens financiers

Montant de l'investissement sur l'usine de Valezan : 62 329 €HT

Montant de l'investissement sur l'usine des Brévières : 58 662 €HT

Financement de l'Ademe pour l'ensemble des deux usines : 60 495.50 €

Moyens techniques

sans objet.

Partenaires mobilisés

sans objet.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Sans objet.

Difficultés rencontrées

Sans objet.

Recommandations éventuelles

Sans objet.

Mots clés

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | INCINERATION | ADMINISTRATION PUBLIQUE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Juillet 2021

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Elsa THOMASSON

elsa.thomasson@ademe.fr

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes